



## FLASH INFO!

### **LA CEIDF RETOQUEE ! L'inspecteur du travail refuse le licenciement du Dr MARTIN !!!**

La CGT, qui a accompagné le Docteur MARTIN depuis son entretien préalable au licenciement jusqu'à sa convocation chez l'Inspecteur du travail se réjouit de constater que l'inspecteur du travail ne s'est pas laissé abuser par le motif « bidon » invoqué par la Direction pour tenter de licencier un médecin qui faisait correctement son travail.

Ce médecin, comme d'autres avant lui, s'est préoccupé de la souffrance dont faisait état les salariés de l'entreprise, indiquant même, lors du CE extraordinaire où il était entendu dans le cadre de la demande de licenciement par la CEIDF, qu'il n'avait nulle part (de toute sa carrière de médecin du travail) rencontré la détresse qu'il a vue dans notre entreprise.

Le Docteur MARTIN a fait également état de problèmes éthiques dont souffraient les collègues, face à la politique commerciale actuelle.

C'est parce que ce médecin refusait les injonctions de l'employeur d'émettre des avis d'inaptitude totale injustifiée pouvant permettre à la CEIDF de faire des propositions de reclassement impossible à accepter pour nos collègues malades, que la CEIDF s'est acharnée sur lui.

La CGT, fidèle à ses principes, continuera de défendre les salariés, et, ce, quelle que soit leur fonction dans l'entreprise.

Le secrétariat, le 19/01/16

Bernard DANTEC, Jean-Michel EDON, Isabelle MAUZAT, Stéphane RUFFIN et Catherine Vinet-Larie

